



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?CHSCT-Les-employeurs-de-la-Fonction-Publique-d-Etat-FPE-ne-se-sont-pas>

# CHSCT : Les employeurs de la Fonction Publique d'Etat (FPE) ne se sont pas approprié la prévention des risques psychosociaux (RPS)



Date de mise en ligne : 11 mai 2016

- Conditions de travail -

---

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

---

**La CCHSCT du 16 juin avait notamment à son ordre du jour la présentation du déploiement de l'accord relatif à la prévention des RPS dans la FPE. L'UNSA est intervenu pour souligner l'hétérogénéité et parfois la carence des remontées des ministères. Pour l'UNSA ce bilan ne permet pas d'appréhender ce qu'il se passe dans les services ni de mesurer l'impact réel des préconisations de l'accord pour les agents.**

Les instructions du ministère de la Fonction Publique descendent certes bien mais le bilan montre que les formations des membres des CHSCT ne sont pas encore effectives dans tous les ministères, que les agents ne reçoivent que très peu les outils qui leur sont destinés et que le rôle des CHSCT est à renforcer.

**Pour l'UNSA**, les CHSCT doivent absolument être présidés par une autorité ayant compétence pour agir, les présidents doivent être formés aux questions de santé au travail, le rôle des secrétaires doit être clarifié, les avis déposés et la réponse donnée doivent pouvoir être suivis, **les CHSCT doivent être au plus près des agents.**

Le prochain comité de suivi des RPS et la concertation SST2 en cours doivent intégrer de nouvelles mesures en ce sens.